



Part sur une vente de bien

Par **riving**, le **19/08/2013 à 09:36**

bonjour ,suite à une séparation , je reste seul dans mon logement avec garde alternée pour notre enfant , je prends en charge la totalité du credit.
Dans le cas de la vente du logement ,étant donné que c ' est une autoconstruction réalisée par mes soins ,elle accepte de ne recevoir aucune part .
Par quel moyen puis je officialiser son engagement?
cordialement

Par **amajuris**, le **19/08/2013 à 09:43**

bjr,
pour répondre à votre question il serait nécessaire de connaître comment est répartie la propriété de votre bien.
en principe le propriétaire du terrain est également propriétaire de ce qui est construit dessus.
si vous avez acheté le terrain à 2, la maison appartient à vous 2 dans les mêmes proportions.
le financement du bien est indépendant de la propriété.
cdt

Par **riving**, le **19/08/2013 à 10:13**

bjr merci pour la reponse.
En effet la propriete et le terrain est repartie à 50/50.
elle souhaite renoncer a sa part en cas de vente ,puis officialiser sa decision.

cordialement